



Communiqué de presse

Mende, le 23 août 2016

APPEL A LA VIGILANCE FEUX

Sept départs de feux se sont déclarés lors des dernières fortes chaleurs en Lozère. Grâce à l'intervention rapide et efficace des sapeurs-pompiers, seulement 4 hectares de forêts ont été détruits.

Plusieurs jours de fortes chaleurs étant à nouveau attendus, Hervé MALHERBE, préfet de la Lozère, appelle à la plus grande vigilance de chacun afin d'éviter des catastrophes plus importantes telles que le département en a malheureusement déjà connues.

En effet, les feux sont très majoritairement d'origine humaine involontaire : débordement d'écobuage, jets de mégots de cigarette, barbecues, feux d'artifice...

Le respect de règles simples peut limiter les risques, par des gestes ou des mesures élémentaires et de bon sens. Chacun d'entre nous est un acteur clé de la prévention des feux de forêt.

En Lozère, et afin d'éviter d'importants dégâts et de lourdes sanctions, les règles d'emploi du feu sont fixées par l'arrêté préfectoral n° 2008-197-009 du 15 juillet 2008 (disponible sur le site internet de la préfecture www.lozere.gouv.fr à la rubrique actions de l'Etat / sécurité civile).